

ACTION URGENTE

CUBA. DES PRISONNIERS D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

Deux jours après la mort de Fidel Castro, quatre défenseurs des droits humains de la même famille ont été arrêtés à Holguín, dans le sud-est de Cuba. Ils ont été condamnés à un an d'emprisonnement et le frère et les deux sœurs observent actuellement une grève de la faim. Ce sont des prisonniers d'opinion ; ils doivent, à ce titre, être libérés immédiatement et sans condition.

Les jumelles **Anairis** et **Adairis Miranda Leyva**, leur frère **Fidel Manuel Batista Leyva** et leur mère **Maydolis Leyva Portelles**, tous défenseurs des droits humains, ont été arrêtés le 27 novembre 2016, soit deux jours après la mort de Fidel Castro, parce qu'ils auraient quitté leur domicile pendant la période de deuil national. Leur arrestation a eu lieu à Holguín, alors qu'un « acte de répudiation » (manifestation orchestrée par le régime) se déroulait devant leur domicile. Ces personnes sont des détracteurs du régime, connus pour leurs activités militantes et affiliés à plusieurs mouvements politiques ou de défense des droits humains comme le Mouvement cubain de réflexion. Selon Maydolis Leyva Portelles, actuellement assignée à résidence, de nombreux agents en civil des services de sécurité, y compris des membres de la police politique et des militaires, étaient présents au moment de l'arrestation.

Cette femme et ses enfants ont été inculpés en vertu de l'article 204 du Code pénal, qui érige en infraction la diffamation des institutions, organisations, héros et martyrs de la République de Cuba, et accusés aussi de troubles à l'ordre public. Le 13 janvier, un tribunal de deuxième instance a confirmé la peine d'un an d'emprisonnement du frère et des deux sœurs mais a autorisé leur mère à purger sa peine sous la forme d'une assignation à résidence afin qu'elle puisse s'occuper des enfants d'Adairis.

Selon Maydolis Leyva Portelles, ses enfants ont entamé une grève de la faim le 7 mars, date à laquelle ils ont été écroués et ont commencé à purger leur peine. Dans un état critique, ils se trouvent actuellement dans trois hôpitaux différents. Les médecins ont informé leur mère qu'ils avaient tous perdu beaucoup de poids, qu'Adairis risquait une crise cardiaque et que Fidel présentait du sang dans les urines. Maydolis Leyva Portelles a expliqué que, lors de sa dernière visite à l'hôpital, on lui avait demandé de signer un document autorisant les médecins à alimenter de force ses trois enfants, ce qu'elle avait refusé. Elle a déclaré à Amnesty International : « Je ne veux pas que l'un de mes enfants meure mais je veux respecter leurs souhaits. » Le frère, les deux sœurs et leur mère sont des prisonniers d'opinion et, à ce titre, ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Anairis Miranda Leyva, Adairis Miranda Leyva et Fidel Manuel Batista Leyva et à lever l'assignation à résidence de Maydolis Leyva Portelles immédiatement et sans condition car il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment de s'abstenir d'avoir recours à des mesures punitives à l'encontre des grévistes de la faim et de les obliger à cesser leur action, ce qui constituerait une violation de leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de veiller à ce que le frère et les deux sœurs aient un accès suffisant à des professionnels de la santé qualifiés, afin qu'ils puissent bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 MAI 2017 À :

Président de la République

Raúl Castro Ruz

Presidente de la República de Cuba

La Habana, Cuba

Fax : +41 22 758 9431 (bureau de Cuba

à Genève) / +1 212 779 1697 (via la

Mission de Cuba auprès des Nations

unies)

Courriel : cuba@un.int (via la Mission de

Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Procureur général

Dr. Darío Delgado Cura

Fiscal General de la República

Fiscalía General de la República

Amistad 552, e/Monte y Estrella

Centro Habana, La Habana, Cuba

Formule d'appel : Señor Fiscal

General, / Monsieur le Procureur

général,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CUBA. DES PRISONNIERS D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Selon son site Internet, le Mouvement cubain de réflexion est une organisation non violente dont l'objectif est de mobiliser les Cubains afin d'amorcer un changement social.

La Commission cubaine des droits humains et de la réconciliation nationale, une ONG de défense des droits humains basée à Cuba qui n'est pas reconnue par l'État, a recensé en moyenne 827 placements en détention pour motifs politiques par mois en 2016.

Les dispositions du Code pénal cubain relatives, entre autres, à l'outrage envers un fonctionnaire, à la résistance à des représentants de l'État dans l'exercice de leurs fonctions et aux troubles à l'ordre public sont souvent utilisées pour réprimer les libertés d'expression, de réunion et d'association à Cuba.

L'article 204 du Code pénal érige en infraction la « diffamation des institutions et organisations et des héros et martyrs de la République de Cuba » (*difamación de las instituciones y organizaciones y de los héroes y mártires*). Aux termes de la loi, toute personne qui diffame, dénigre ou calomnie publiquement les institutions, les organisations politiques ou les héros et martyrs de la République de Cuba encourt une peine privative de liberté allant de trois mois à un an ou une amende.

Aux termes du droit international, le recours à des lois sur la diffamation ayant pour but ou pour effet d'empêcher les critiques légitimes à l'égard de représentants du gouvernement ou de l'État viole le droit à la liberté d'expression.

Noms : Anairis et Adairis Miranda Leyva (f), Fidel Manuel Batista Leyva (h), Maydolis Leyva Portelles (f)
Homme et femmes

AU 76/17, AMR 25/6001/2017, 31 mars 2017